

AVIATION SOCIETY





Notre site internet
AISA MONCLUB

INFORMATIONS & ADHÉSIONS

REJOIGNEZ L' AVIATION SOCIETY

NOS ACTIVITÉS

HEURES DE VOL
- Les membres peuvent pratiquer le vol moteur, le vol en planeur ainsi que l'ULM : 3 axes au sein d'un certain nombre d'aéroclubs agréés de l'ex-région Midi-Pyrénées. Il est possible d'être inscrit dans plusieurs aéroclubs.

ÉCOLE DE PILOTAGE
- Une attention toute particulière est portée aux membres désireux d'apprendre à piloter. Selon le club choisi, l'élève bénéficiera d'instructeurs bénévoles qualifiés ou professionnels lui permettant de progresser vers le brevet de pilote privé dans de bonnes conditions. La durée de formation moyenne pour un brevet de pilote privé est d'environ 18 mois à 2 ans, mais en fonction de l'élève et de l'instructeur, elle peut se dérouler en 6 mois.

PARACHUTISME
- Il est également possible de pratiquer le parachutisme au sein des clubs agréés de parachutisme de l'ex-région Midi-Pyrénées et de s'entrainer à la chute libre dans la soufflerie verticale de Lézignan.

La liste des aéroclubs et clubs agréés peut être obtenue auprès de la section.

ÉVÈNEMENTS SPECIAUX
- Sorties collectives (avion/ULM, planeur, soufflerie).
- Open Day (avion, planeur, parachutisme).

SOUTIEN AUX MEMBRES DE LA SECTION :
-Périodiquement (tous les 1 à 6 mois en fonction de la taille du club), les représentants de l'Aviation Society au sein de chaque club font parvenir au trésorier de la section un relevé de l'activité (heures de vol, Sauts) réalisée par les membres.

-La section Aviation apporte une contribution à hauteur de 40 % des frais d'heures de vol ou des sauts effectué(e)s et payé(e)s. Cette aide connaît un plafond par heure de vol ou saut ainsi qu'un montant maximal par pratiquant au titre de l'année considérée (1 400 €). Ce montant maximal est toutefois plus important (2 000 €) pour les élèves en cours de formation (seulement pour une première formation aviation, planeur ou ULM).

-L'aide apportée par la section ne saurait s'appliquer à des heures de vol ou sauts déjà subventionnés par un autre organisme. Seules les heures effectuées en tant que pilote ou élève-pilote seront prises en compte

-L'activité maximale prise en compte par la section équivaut à environ vingt heures annuelles pour un pilote breveté avion et environ trente-cinq heures pour un élève-pilote avion. Une contribution pour le parachutisme est attribuée de façon équivalente aux heures de vol avec la possibilité de réaliser 1 h maximum de soufflerie aux parachutistes ayant sauté dans l'année dans un des clubs agréés.

NB : Les membres extérieurs à Airbus SAS ne sont pas acceptés

NOS BÉNÉVOLES

- **Président** **Jacques KUHL : jacques.kuhl@airbus.com**
- **Trésorier** **Nicolas GARCIA : nicolas.n.garcia@airbus.com**
- **Secrétaires** **Florence LE MARCHAND : florence.le-marchand@airbus.com**

REJOIGNEZ
L' AVIATION SOCIETY

COMMENT ADHÉRER

Pour nous rejoindre, vous devez être :

- **Membre de l'Airbus Staff Associations (AISA) - Saison 2026 - 2027 (5€)**
- **Membre Section AVIATION - Saison 2026 - 2027 (20€)**

1ère INSCRIPTION vous devrez obligatoirement venir au bureau de l'AISA et fournir :

- Un Certificat Médical daté de moins de 3 mois avant le début de la saison ou Class 2 PPL ou LAPL
- Nos CGA (Conditions Générales d'Adhésion + Droits à l'Image) complétées, datées et signées pour chaque personne souhaitant s'inscrire (ouvrant droit, ayant droit : conjoints, enfants majeurs et mineurs…)
- Une cotisation annuelle (AISA) de 5 € en CB + AVIATION Society de 20 € en CB par personne, non proratisé

RENOUVELLEMENT INSCRIPTION nous vous invitons à effectuer votre inscription à distance, via votre compte personnel **MonClub :**

- Télécharger un certificat médical daté de moins de 3 mois avant le début de la saison ou Class 2 PPL ou LAPL
- A réception du lien de paiement envoyé par le secrétariat AISA : régler une cotisation annuelle (AISA) de 5 € en CB + AVIATION Society de 20 € en CB par personne, non proratisé

Les retraités AIRBUS peuvent également adhérer à l'AISA dans les mêmes conditions que les ouvrants-droit.

Le tableau des justificatifs médicaux, les documents AISA et CGA sont disponibles sur le site AISA MonClub : https://airbus-staff-associations.monclub.app

Le bureau de l'AISA se trouve au bâtiment de l'AISC, nous vous accueillons les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 17h00 (fermé au public le mercredi et le vendredi).

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de l'AISA :

ACCOUNT.STAFF-ASSOCIATIONS@AISC-AIRBUS.COM



AVIATION SOCIETY





Our website
AISA MONCLUB

INFORMATION & REGISTRATION

JOIN THE AVIATION SOCIETY

OUR ACTIVITIES

FLIGHT HOURS
-The Members can practice powered flying, gliding, as well as 3-axis ULM (Microlight) inside a certain number of approved flying clubs of the former "Midi-Pyrenées" region. It is possible to enroll in several flying clubs.

PILOTING SCHOOL
- Particular attention is given to the members who wish to learn to fly. Depending on the registered club, he/she will be offered an efficient level of instruction by qualified volunteer or professional instructors allowing good progress towards the private pilot's license. The average duration to obtain the private pilot's license is about 18 to 24 months, but depending on both trainee and instructor, it could be as fast as 6 months.

SKY DIVING
- It is also possible to practice skydiving in the approved clubs of the former "Midi- Pyrenées" region and train in the wind-tunnel of Lézignan.

The list of the approved flying and skydiving clubs can be obtained from the Aviation Society.

SPECIAL EVENTS
- Group excursions (powered aircraft/ULM, glider camps, wind-tunnel).
- Open day (aircraft, glider, skydiving).

SUPPORT TO MEMBERS OF THE SOCIETY:
-Periodically (Every 1 to 6 months depending on the size of the club), the Aviation Society club representative sends a statement of hours performed by each member.

-The Aviation Society contributes to up to 40% of performed and paid flight hours or jumps. This subsidy is limited to a maximum flying hour or jump rate, as well as to a yearly maximum amount per member (1.400 €). This maximum amount is nevertheless increased (2.000 €) for trainees (only for the first training powered aircraft, ULM or glider).

-The Aviation Society support only applies to flight hours or jumps that are NOT subsidied by any other organization. Only flight hours performed as pilot or trainee will be taken into account.

-The aviation Society subsidy represents a total amount of around twenty hours for a licensed aircraft pilot and around thirty five for a trainee. Skydiving activities are subsidized equivalently to the flight hours with the possibility to perform at maximum 1h of wind-tunnel for the skydivers who have already jumped during the year in an approved club.

NB: External to Airbus SAS members are not accepted.

OUR VOLUNTEERS

- **President Jacques KUHL : jacques.kuhl@airbus.com**
- **Treasurer Nicolas GARCIA : nicolas.n.garcia@airbus.com**
- **Secretaries Florence LE MARCHAND : florence.le-marchand@airbus.com**

JOIN THE AVIATION SOCIETY

HOW TO JOIN

To join us, you must be:

- **A member of the Airbus Staff Associations (AISA) – 2026–2027 season (€5)**
- **A member of the AVIATION section – 2026–2027 season (€20)**

FIRST TIME REGISTRATION - You must come in person to the AISA office and provide :

- A Medical Certificate dated less than 3 months before the beginning of the season, or a valid Class 2 PPL or LAPL
- Our General Membership Conditions (CGA – including Image Rights), completed, dated, and signed for each person wishing to register (main member, dependents: spouses, adult and minor children…).
- An annual fee: €5 for AISA (card payment) + €20 for the AVIATION Society (card payment), per person, non-prorated

RENEWAL We invite you to complete your registration online via your personal **MonClub** account:

- Upload A medical certificate dated less than 3 months before the beginning of the season, or a valid Class 2 PPL or LAPL
- After receiving the payment link sent by the AISA secretariat, pay the annual fee: €5 for AISA (card payment) + €20 for the AVIATION Society (card payment), per person, non-prorated

AIRBUS retirees may also join AISA under the same conditions as active staff.

The list of required medical documents, as well as the AISA and CGA documents, are available on the website AISA MonClub : https://airbus-staff-associations.monclub.app

The AISA office is located in the AISC building and is open on Mondays, Tuesdays and Thursdays from 1:00 PM to 5:00 PM (closed on Wednesdays and Fridays to the public).

For more information, contact the AISA secretariat:

ACCOUNT.STAFF-ASSOCIATIONS@AISC-AIRBUS.COM